



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DES VILLES POUR LES DROITS HUMAINS ET LE DROIT A LA VILLE

Introduction et présentations

Mauricio Valiente, troisième adjoint à la Maire de Madrid, souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Un hommage est rendu à Carlos Slepoy, défenseur des droits humains et décédé la veille. Avocat, il a apporté son aide pendant des décennies aux victimes des dictatures franquiste, argentine et chilienne.

Patrick Braouezec, Président de Plaine Commune, rappelle que l'origine de la [Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains](#) remonte aux premières éditions du Forum des Autorités Locales pour l'inclusion sociale et la démocratie participative, tenu en parallèle du Forum Social Mondial. En 2005, et dans le cadre de la nouvelle création de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis, la CISDPDH voit le jour, comme un espace institutionnel de travail dans le domaine de l'inclusion sociale et de la démocratie participative. En 2011, l'axe thé-

matique des Droits Humains vient s'ajouter à la Commission, avec l'adoption par CGLU lors du Conseil Mondial de Florence de la [Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité](#). Cette dernière sert de référence à la mise en œuvre locale de l'agenda international des droits. La Commission met en valeur l'expérience des gouvernements locaux sur ces questions, en effectuant un travail de plaidoyer politique et de mobilisation vers la réalisation progressive du Droit à la Ville.

Face aux menaces globales, des stratégies à l'échelle locale pour garantir les droits humains

Débat modéré par **Magali Fricaudet**, coordinatrice de la CISDPDH, et **Maria Naredo**, Coordinatrice du Plan Stratégique pour les Droits Humains de la ville de Madrid.

Le débat s'ouvre sur la situation des droits humains dans le monde. Selon le dernier rapport d'Amnesty International, ces dernières années ont vu un « refus global » des droits humains et de l'ordre mondial sur lequel ils se fondent. Nous assistons à l'émergence de politiques xénophobes qui mettent en péril le bien vivre ensemble et les libertés publiques, en particulier les libertés de défendre les droits. En parallèle des coupes budgétaires qu'elles subissent, les municipalités voient également se restreindre leur capacité à faire face aux nécessités de leurs populations.

Selon **Daniel Martínez**, Maire de Montévidéo et Président de la Coalition Latino-américaine et Caribéenne des villes contre le racisme, la discrimination et la xénophobie et

membre du Réseau ICCAR de l'UNESCO, il faut que l'agenda des droits dans la ville soit présent dans l'action municipale et ce, de forme transversale. Dans le cas de Montévidéo, il cite des actions concrètes : des initiatives en faveur du mariage pour tou·te·s et de l'égalité femmes-hommes, ou de lutte contre la discrimination raciale, mais aussi le programme [SACUDE](#), qui promeut des initiatives dans le domaine de la santé, de la culture et du sport.

Daniel Martínez rappelle qu'en Amérique Latine, les politiques néolibérales ont gravement affecté la qualité de vie des personnes et leur accès aux droits.

Le Maire de Montévidéo a ensuite évoqué le rôle essentiel de l'émancipation citoyenne et de l'appropriation de ces agendas par les individus. Le rôle des institutions démocratiques est très important, mais il faut également que les citoyen·ne·s défendent activement leurs droits et participent au débat public. À Montévidéo, la ville apporte son soutien aux habitant·e·s pour qu'il·elle·s s'organisent dans les quartiers, en promouvant un programme de formation de défenseur·se des droits.

Selon **Pam McConnell**, Adjointe au Maire de Toronto, les villes, de par leur proximité avec les citoyen·ne·s, partagent un horizon commun vers la défense et la garantie des droits humains. À Toronto, quatrième plus grande ville d'Amérique du Nord, ville multiculturelle, l'équipe municipale a établi une stratégie de réduction de la pauvreté sur 20 ans. Pam McConnell insiste sur le fait que les gouvernements locaux, doivent faciliter l'entente et la cordialité entre les habitant·e·s, et travailler avec la société civile.

En 2005, l'équipe municipale a commencé un travail pour la protection des droits des travailleur·se·s sans papiers. C'est dans ce contexte qu'a été lancée la campagne [Don't ask, don't tell](#), qui consistait à aider les migrant·e·s à surmonter leur peur d'être expulsé·e·s s'il·elle·s faisaient valoir leurs droits et à les faire entrer en contact avec le gouvernement municipal. Cette campagne a fait de Toronto une *Ville sanctuaire*, pour permettre aux migrant·e·s d'accéder aux services municipaux en toute sécurité afin de faire valoir leurs droits. Les agents public·que·s ont été formé·e·s en ce sens, afin qu'il·elle·s respectent la confidentialité et ne posent pas certaines questions aux personnes sans papiers. L'un des plus grands défis a été de travailler avec les services de la police municipale. Toronto a également mis en œuvre des politiques d'accueil des migrant·e·s et de sensibilisation dans les écoles. En 2014, Toronto s'est de nouveau affirmée comme ville pour toutes et tous et comme ville sanctuaire.

À Toronto, comme dans l'ensemble des villes, des inégalités économiques persistent, tout comme des inégalités dans les opportunités, auxquelles s'ajoutent une xénophobie et une islamophobie croissantes. Les personnes les plus exclues – entre autres – sont les sans-abris, les personnes transgenres et les personnes issues des peuples autochtones, avec lesquelles Toronto met place [la politique nationale de vérité et de réconciliation](#), à partir d'un travail local de mémoire et d'un travail sur la diversité. Toronto considère comme prioritaires les domaines de l'éducation, du logement et du soutien aux femmes. En effet, celles-ci vivent tout particulièrement des situations de vulnérabilité, tant du point de vue de la santé mère-enfant que de celui de la violence ou de la traite des femmes.

Pam McConnell insiste sur le fait que personne n'est illégal. En ces temps difficiles et complexes que nous vivons, le partage des messages et pratiques des villes qui promeuvent les droits revêt une importance cruciale. En ce sens, elle signale la solidarité exprimée par les villes canadiennes comme la sienne envers les villes nord-américaines qui rejettent les directives fédérales en matière d'immigration pour assurer l'accès aux droits sans exclure qui que ce soit.

Rosario Ortiz, Secrétaire exécutive du [Mécanisme de suivi et d'évaluation du Programme des droits humains de la ville de México](#), entame son intervention en rappelant la situation difficile des droits humains au Mexique, où ses défenseur·se·s et les journalistes se trouvent gravement menacés. Rosario Ortiz évoque [le processus constitutionnel](#) à l'œuvre à Mexico, qui a permis de doter la ville de davantage de compétences et cite également une nouvelle disposition établissant l'accès aux droits humains et au droit à la ville. Toutefois, elle souligne la volonté des autres niveaux de gouvernement de limiter la portée de cette constitution.

En 1997, la ville de Mexico est devenue un État autonome. Grâce à la volonté politique du gouvernement d'alors, il a été garanti que l'approche fondée sur les droits humains serait intégrée aux trois pouvoirs (législatif, judiciaire et du gouvernement). D'autre part, l'implication du monde universitaire et de la société civile est fondamentale dans le processus d'exigibilité des droits.

Cette exigibilité est une composante méthodologique essentielle à la conception de politiques publiques. L'exigibilité est un processus continu, profondément lié à la sensibilisation des citoyen·ne·s et à leur émancipation, lorsque ces dernier·e·s se rendent compte qu'ils et elles sont sujets de droits et qu'il·elle·s peuvent les exiger à leur administration locale. D'autre part, le travail avec la société civile et la mise en place de mécanismes de participation citoyenne sont deux éléments clés qui revêtent une importance toute particulière dans le contexte de Mexico. Afin de favoriser la participation de la société civile, certaines méthodologies sont fournies, notamment sur la façon de réaliser un diagnostic au niveau local. En matière de participation, la dimension multiculturelle est prise en compte comme un facteur clé.

D'autre part, la stratégie des droits humains de Mexico intègre l'approche fondée sur les droits dans les politiques publiques et inclut la formation en matière de droits humains et le dialogue actif avec les agents public·que·s et la société civile. La ville de Mexico gouverne depuis la perspective de la sécurité humaine, en visant à éradiquer les discriminations en particulier celles liées au genre, celles envers les migrant·e·s et les discriminations socio-spatiales. La concrétisation de l'approche fondée sur les droits, notamment dans le texte constitutionnel adopté en février dernier, a lieu dans de multiples domaines : légalisation de l'avortement, du mariage pour tou·te·s, lutte contre la violence liée au genre à travers des initiatives pour créer des villes plus sûres pour les femmes, en développant des services d'attention aux migrants migrant·e·s (intérieur·e·s et extérieur·e·s) pour faciliter leur accès aux droits.

Enfin, Rosario Ortiz souligne deux éléments clés pour garantir les droits humains au niveau local : la volonté politique et la mobilisation de ressources.

Mauricio Valiente, troisième Adjoint à la Maire de Madrid, conseiller délégué aux Droits Humains, présente le [Plan de droits humains de la Municipalité de Madrid](#) adopté le 16 février

2017, qui naît de la volonté de stimuler, garantir et défendre les droits humains au moyen des politiques publiques locales.

Avec le plan des droits humains, il s'agit d'adapter les politiques publiques locales aux standards internationaux en matière de droits humains, en faisant des habitant·e·s de Madrid de vrais sujets de leurs droits. Le plan a été approuvé suite à un processus participatif s'appuyant sur des [mécanismes numériques](#) mais aussi concrets, ouverts aux habitants et organisations. De même, des chercheur·se·s et professeur·e·s des universités de Madrid ont apporté leur collaboration, afin de compléter le développement technique du Plan. L'objectif est aussi de tirer parti des mécanismes et de la mobilisation générés afin de comprendre quelles sont les lacunes en matière de droits humains au niveau local et quelles sont les priorités qu'il faut fixer pour les combler à travers le nouveau Plan. Sous l'égide de ce dernier est mis en place un Bureau des droits humains et de la mémoire historique, qui se consacrera à dynamiser l'ensemble des actions du plan. Les programmes opérationnels de garantie des droits humains coïncident avec l'approbation du budget, ce qui donne lieu à des rapports d'impact en termes de droits humains de l'exercice budgétaire.

Mauricio Valiente insiste sur le fait que ce plan ne pourra avancer qu'avec l'autonomie municipale. En effet, les politiques publiques locales sont celles qui sont les plus proches des citoyen·ne·s. Des plans de ce type sont liés au combat contre les mesures cherchant à limiter la capacité de l'action publique, ce qui porte des conséquences très grave sur la garantie les droits.

Débat avec la salle

Marc Serra, conseiller de Jaume Asens (quatrième adjoint à la Maire de Barcelone chargé des Droits des citoyen·ne·s, de la participation et de l'interculturalité) intervient pour aborder les limites de la Loi espagnole sur les étranger·e·s dans l'inclusion des migrant·e·s. Le cas de Toronto lui semble intéressant parce qu'il offre la possibilité de garantir l'accès aux droits des migrant·e·s peu importe leur situation administrative. Dans l'État espagnol, le problème réside dans les textes légaux tels que la Loi sur les étranger·e·s qui prévoit une politique d'expulsion et institue l'irrégularité. Ceci entrave la capacité des gouvernements locaux à garantir l'accès des migrant·e·s à leurs droits. À Barcelone, tout le monde est inscrit au registre municipal, mais même ainsi, les législations nationales compliquent les politiques locales d'inclusion des migrant·e·s. C'est pourquoi Barcelone a lancé un plan de détection de la situation des migrant·e·s et d'invitation à ce qu'il·elle·s s'inscrivent, sans risque d'être dénoncé·e·s et afin de pouvoir travailler à leur inclusion sociale.

Marc Serra fait part de différentes initiatives promues par Barcelone afin de développer une approche fondée sur les droits qui soit efficace. En premier lieu, il cite la mesure gouvernementale [Programme Barcelone Ville de droits](#), contenant des actions locales pour la prévention et la garantie des droits des citoyen·ne·s, un programme qui cherche à inclure l'approche fondée sur les droits dans le domaine des politiques publiques municipales. La ville a également promu une [Mesure municipale contre l'islamophobie](#), destinée à la prévention et à la sensibilisation à ce phénomène auprès de la population, mais aussi à garantir les droits de ses

victimes. Dans le même esprit, il existe des espaces tels que la [Stratégie anti-rumeurs](#), qui se consacre à déconstruire les préjugés concernant les migrant·e·s dans la ville.

Josep Sagarra, du Fonds catalan pour la coopération et le développement, et qui coordonne un groupe de travail sur les migrations à CGLU, félicite l'Adjointe au Maire de Toronto pour le travail de sa municipalité pour devenir une ville sanctuaire. Il insiste sur la nécessité du travail en réseau à l'échelle municipale afin de renforcer ces initiatives et également du travail en coopération avec les villes de sortie des migrant·e·s. D'autre part, il rappelle [la situation de Gültan Kışanak, la Maire de Diyarbakır](#), ville-membre de la CISDPDH de CGLU, actuellement en prison aux côtés de Firat Anli, Co-maire, accusés d'avoir soutenu le PKK, considéré comme organisation terroriste par l'État turc. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire que nos réseaux puissent dénoncer les atteintes à la démocratie locale en Turquie, comme dans le reste du monde.

Magali Fricaudet, de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains, rappelle que [la Commission a publié un communiqué pour dénoncer cette arrestation](#) de la Maire de Diyarbakır et dénoncer la situation de la démocratie locale en Turquie. Plusieurs membres ont écrit à leurs ministres des affaires étrangères ou aux consulats de Turquie dans leurs villes pour faire part de leurs inquiétudes. Une mission du Congrès des autorités locales et régionales du Conseil de l'Europe a été effectuée et un travail de suivi est en cours de coordination au sein de la section européenne de CGLU, le CCRE.

Cuca Hernández, d'[ATTAC Espagne](#), présente la campagne d'ATTAC auprès des Nations Unies visant à exiger des entreprises multinationales qu'elles respectent les droits humains. Elle invite les gouvernements locaux à présenter des motions de soutien à cette campagne lors de leurs séances plénières.

Magali Fricaudet, de la CISDPDH, note le lien de cette initiative avec la campagne [Zones libres de paradis fiscaux](#), promue par la [Plateforme pour une fiscalité juste, environnementale et solidaire](#) et [Oxfam Intermón](#), qui cherche à introduire des critères de responsabilité sociale et environnementale dans les marchés publics des gouvernements locaux, avec l'objectif en particulier de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales des grandes entreprises. Actuellement, la Commission examine la possibilité de collaborer à ce projet afin de mobiliser davantage de gouvernements locaux dans le monde.

Julián Rebollo, du [Forum pour la Mémoire Historique](#), rappelle que le Plan stratégique des droits humains de Madrid prévoit des mesures de travail sur la mémoire des crimes du franquisme, traduisant ainsi concrètement la [Loi sur la Mémoire Historique](#). Il accuse concrètement l'impunité dont bénéficient de nombreux responsables du régime et l'absence de réparation accordée aux victimes.

Kim SOO A, du Gouvernement métropolitain de Gwangju, rappelle que cette ville de Corée du Sud, co-présidente de la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU, a été le foyer du soulèvement contre le régime militaire de 1980, et que des milliers de personnes sont mortes lors de ce tragique événement. Depuis, Gwangju

travaille également à être une ville des droits humains, en organisant chaque année un [Forum Mondial des villes pour les droits humains](#), en collaboration avec la CISDPDH.

Antonio Aniesa, du territoire de Plaine Commune (métropole de Paris) signale le travail important à effectuer pour adapter l'approche fondée sur les droits humains aux spécificités des zones métropolitaines. Il insiste également sur la nécessité de tenir compte de la ségrégation socio-spatiale dans les politiques locales d'inclusion et de droits afin de tendre vers la constitution de villes polycentriques.

Ary Vanazzi, Maire de São Leopoldo, ville située en périphérie de Porto Alegre, dénonce la situation de « coup d'État » dont souffre actuellement le Brésil. Selon les chercheur·se·s, la situation des droits humains au Brésil est en pleine régression, atteignant un niveau semblable à celui de 1880. À São Leopoldo, on travaille sur l'accès au logement dans un contexte de fortes migrations et sur de nouvelles méthodes de participation populaire.

Enrique Villalobos, de la Fédération d'associations d'habitant·e·s de Madrid, partage son expérience dans le domaine du Droit au logement, une lutte pour garantir un logement digne pour tou·te·s, sans exclusion, et comme un droit, pas une marchandise. Il évoque l'importance cruciale de la solidarité et de l'activisme des habitant·e·s et des citoyen·ne·s et la façon dont cette lutte s'est rapprochée de causes plus spécifiques, comme celle contre les expulsions de la [Plateforme des victimes des crédits Hypothécaire \(PAH\)](#).

Magali Fricaudet, coordinatrice de la CISDPDH, présente [la campagne « The Shift »](#), lancée lors de la conférence Habitat III à Quito, avec la Rapporteuse spéciale des Nations unies pour le logement convenable, Leilani Farha, et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Cette campagne promeut le droit au logement face à la marchandisation ; dans les mois à venir, des actions seront proposées en collaboration avec la société civile, afin de promouvoir cette campagne et le rôle que peuvent jouer les gouvernements locaux dans la garantie du droit au logement.

Mécanismes de concrétisation du Droit à la ville et présentation de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains

Résultats obtenus en 2016

Patrick Braouezec, Président de Plaine Commune et Co-président de la CISDPDH, fait part du travail réalisé l'année dernière par la Commission, en particulier concernant le processus de définition du Nouvel agenda urbain, dans le cadre de la conférence Habitat III sur le développement humain durable. Le travail en réseau de la commission avec les gouvernements locaux et les membres de la société civile à travers la [Plateforme Globale pour le Droit à la Ville](#) a été essentiel à l'inclusion du Droit à la ville dans le texte du Nouvel agenda urbain. Dans les années à venir, il faudra travailler pour que ces efforts ne restent pas vains et que l'on passe de la reconnaissance à la concrétisation de ce droit.

Kim SOO A, Directrice du domaine des Droits humains du gouvernement métropolitain de Gwangju, présente les actions de son gouvernement local en la matière. Elle signale en

particulier le [Forum mondial des villes pour les droits humains](#), co-organisé avec la Commission. Comme signe de reconnaissance de cette mémoire historique, sa ville a misé sur un réseau de gouvernements locaux qui défendent les droits humains à travers leur participation à la CISDPDH en vue de protéger, aider et apprendre. La nouvelle édition du Forum aura lieu du 14 au 17 septembre et se focalisera sur le domaine de la participation citoyenne et des expériences pratiques qui feront partie de sa concrétisation. Kim SOO A invite toutes les personnes présentes à venir y participer.

Bernardo Gutiérrez est journaliste et activiste du [MediaLab Prado](#). À l'occasion du Congrès de Bogotá en 2016, il a collaboré avec CGLU et la CISDPDH à l'organisation d'un atelier intitulé : [Co-crée la ville](#). En vue de rendre visibles les pratiques citoyennes et de les connecter aux gouvernements locaux et autres activistes, les réseaux sociaux ont été utilisés, ainsi que d'autres médias numériques pour promouvoir le contenu de l'atelier à Bogotá, où les représentant·e·s d'organisations diverses ont concrétisé les différents axes du droit à la ville. Le travail a tourné principalement autour du droit à la ville durable, vivante (fondée sur les tissus des quartiers et sur les réseaux humains), d'apprentissage (enseignement, échange et libre accès au savoir), démocratique (processus de participation et en faveur des biens communs), diversifiée (gestion responsable et collective des biens communs et culturels) et juste (sur les questions de l'égalité femmes-hommes, l'équité ou la lutte contre la ségrégation socio-spatiale). Actuellement, le travail se concentre sur la divulgation et l'évaluation des résultats de cet atelier.

Axes d'action pour 2017

Aurore Brachet, Responsable du service de la coopération et des relations internationales du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, qui co-préside la Commission, rappelle que le département de Seine-Saint-Denis, le plus jeune et à la fois le plus pauvre de France, est responsable de politiques d'inclusion sociale. Aurore Brachet évoque la difficulté de garantir les droits dans un contexte de coupes budgétaires et d'austérité. En ce sens, son département souhaite orienter son travail avec la Commission pour faire face de manière plus spécifique à sa réalité territoriale, tout en établissant un lien avec celle des autres villes se trouvant dans des situations similaires. Le travail s'oriente alors sur trois domaines : 1) la Jeunesse, avec la réalisation de projets concrets dans le domaine de la participation, de l'insertion socio-professionnelle et la mobilité ; 2) les Migrations, afin d'améliorer le degré de participation et de connaissance mutuelle, ainsi que pour mettre en valeur la diversité culturelle que renferment les villes ; 3) l'Économie sociale et solidaire, en mettant en valeur la proximité et la responsabilité dans la production et la consommation.

Marc Serra, conseiller de Jaume Asens (quatrième adjoint à la Maire de Barcelone chargé des Droits des citoyen·ne·s, de la participation et de l'interculturalité) fait part des grands axes de la mesure municipale [Barcelone, Ville de Droits](#). L'une des actions menées dans le cadre de cette mesure est un Plan de formation des travailleur·se·s municipa. ux. les (dans des domaines variés tels que les Droits humains et la diversité religieuse) qui en 2017 se concentre principalement sur les agents des bureaux d'aide aux citoyen·ne·s, de la police locale et des services sociaux. Des actions telles que le [Plan contre l'islamophobie](#) ou la [Stratégie anti-rumeurs](#) viennent compléter cette mesure. Barcelone a entamé plusieurs initiatives avec la

Commission, même si dans les prochains mois, le travail le plus probant touchera à l'adoption de la [Charte-Agenda Mondial des Droits Humains dans la Ville](#) et l'organisation d'une rencontre en 2018 pour fêter les 20 ans du processus démarré à Barcelone en 1998 de réunion des Maires européen·ne·s et qui avait conduit à la [Charte européenne pour la sauvegarde des droits de l'Homme dans la ville](#).